



**Sources, méthodes, définitions,
pour en savoir plus**

Sources, méthodes, définitions, pour en savoir plus

Sources

Les **bases Tous salariés** sont des fichiers statistiques annuels de données individuelles sur l'ensemble des salariés, produites à partir des déclarations administratives de leurs employeurs (déclarations sociales nominatives notamment). Ces bases renseignent sur le type d'emploi et de rémunération perçue pour chaque salarié. Pour l'Insee, les bases Tous salariés permettent donc de produire des statistiques structurelles sur les salaires et l'emploi. Le champ de diffusion inclut les salariés du secteur privé et des entreprises publiques, ceux des trois fonctions publiques, ainsi que ceux des particuliers employeurs.

Les **estimations annuelles d'emploi** constituent la source de référence pour le suivi conjoncturel de l'emploi. Elles mesurent annuellement le nombre d'emplois au lieu de travail en France (hors Mayotte) et leurs caractéristiques. Elles sont issues d'une synthèse de plusieurs sources statistiques d'origine administrative. Ces sources s'appuient sur les déclarations sociales réalisées par les employeurs et les travailleurs indépendants. Les multiactifs, c'est-à-dire les personnes qui occupent plusieurs emplois à une même date, ne sont comptés qu'une seule fois.

Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié au niveau des établissements. L'objectif principal est de décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Flores est construit pour l'essentiel à partir de la Base Tous salariés.

Lifi (Liaisons financières, le répertoire français sur les groupes) est un système d'information décrivant les liaisons financières (détentions capitalistiques) entre sociétés. Il permet d'identifier et de caractériser les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour sur le territoire national. À partir de la détention par une société « mère » de tout ou une partie des actions (ou droits de vote) d'une société « fille », un algorithme de calcul détermine les têtes

de groupe et leur contour. Lifi constitue ainsi le répertoire français des groupes de sociétés.

SIDE (Système d'Information de la Démographie des Entreprises) est le système d'information pour la production et la diffusion des données de démographie des entreprises et des établissements.

Le répertoire **Sirus** (Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques) a vocation à être la référence en termes de champ de la statistique d'entreprises et se place comme le complément statistique de Sirene (Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements). Il contient l'ensemble des unités productives marchandes et l'ensemble des unités employeuses pour constituer la référence de la statistique d'entreprises et de la statistique d'emploi.

Méthodes

Dans la présente publication, la **Vallée de la Seine** est constituée des régions Île-de-France et Normandie. Ce territoire correspond à celui défini pour [le schéma stratégique pour le développement de la Vallée de la Seine](#) et le Contrat de Plan Interrégional État Régions (CPIER) associé.

Dans cette étude, **l'industrie** rassemble les quatre sections suivantes de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008) :

- industries extractives,
- industrie manufacturière,
- production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné,
- production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution.

Définitions

Les **petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Parmi elles, les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Les **grandes entreprises** (GE) sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Une **entreprise individuelle** est une entreprise en nom propre ou en nom personnel : l'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Un entrepreneur individuel peut être un commerçant, un artisan, un agriculteur ou exercer une profession libérale.

Un **poste** (ou poste de travail) correspond à la relation d'emploi entre un individu et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le salarié et le même établissement ne constituent qu'un seul poste. Le concept de **poste principal** permet de ne compter qu'un seul poste par salarié. Le poste principal d'un salarié est par convention le poste le plus rémunérateur. Le concept de **poste « annexe »** permet d'écarter de certaines statistiques les postes dont le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont faibles.

Le **taux de dépendance** d'une zone géographique est défini comme la part des emplois salariés des établissements implantés dans cette zone dépendant de centres de décision extérieurs à la zone. Le centre de décision d'un groupe de sociétés est l'entité qui prend les décisions stratégiques du groupe et dans laquelle se réunissent les dirigeants ou le conseil d'administration.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail.

Pour en savoir plus

- **Balcone T., Diop B., Lancel A., Pesin C. (Insee),** « [L'industrie en Normandie : une reprise surtout portée par la Manche](#) », Insee Analyses Normandie n° 161, octobre 2026.
- **Gosselin S., Mura B.,** « [23 000 personnes travaillent dans la filière automobile en Normandie](#) », Insee Analyses Normandie n° 157, juin 2026.
- **Gatepaille X., Prévost É.,** « [Filière automobile francilienne : essor de l'électrification, recul de l'emploi industriel](#) », Insee Analyses Île-de-France n° 222, juin 2026.
- **Collomb-Clerc A., Donval C.,** « [L'industrie en Auvergne-Rhône-Alpes : focus sur la désindustrialisation et la réindustrialisation](#) », La Région Auvergne-Rhône-Alpes entreprises - Panorama régional, avril 2025.
- **Bellière J., Gomri A., Pancarte K.,** « [En Île-de-France, un salarié sur deux de l'industrie manufacturière travaille dans l'un des onze Territoires d'industrie](#) », Insee Flash Île-de-France n° 94, octobre 2024.
- **Hemery G., Vatimbella B., Billiard R., Gravit L.,** « [Où en est la réindustrialisation de la France ?](#) », Les Thémas de la DGE n° 20, mai 2024.
- **Balcone T., Comte S., Delver-Custos D., Horvais A-S., Jerrari K.,** « [Activités et métiers logistiques dans la Vallée de la Seine](#) », Insee Dossier Normandie n° 24, mars 2024.
- **Hurard C., Jerrari K., Mura B., Le Roux F., Silvestre É.,** « [Panorama de l'industrie dans la Vallée de la Seine](#) », Insee Dossier Normandie n° 17, novembre 2020.
- **Demmou L.,** « [La désindustrialisation en France](#) », Documents de travail de la DG Trésor n° 2010/01, juin 2010.
- **Nesta L.,** « [Désindustrialisation ou mutation industrielle ?](#) », Économie et Statistique n° 438-440, 2010.